

**DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2017**

L'an deux mille dix sept, le 2 mars à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

**SECRETARE :** Mme Frédérique TURRO

Date de la convocation : 24 février 2017	Présents : 23	Ayant donné procuration : 5	Votants : 28
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
M. Laurent BOLZACCHINI			1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Frédérique TURRO	1
	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
	Mme Vanessa MARTIAL	Mme Marie - Paule GARCIA	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL	Mme Atika OUADDANE	1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE		0
M. Serge COTRET			1
Mme Lydia NOUAILLES			1
M. Patrick GOUZENES			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
	M. Didier HURABIELLE	M. Didier CHATILLON	1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Éric LANXADE			1
23	6	5	28

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JANVIER 2017**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 janvier 2017

---

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE**

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

---

**CONVENTION AVEC LE SDEG ET ORANGE POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**APPROUVE** le projet concernant les travaux de dissimulation du réseau de télécommunication  
**INSCRIT** au budget de l'exercice en cours la somme de 1340 € détaillés comme suit :

- 914, 50€ TTC pour la partie des travaux de génie civil,
- 422, 37€ HT pour la partie câblage,

**DÉCIDE** de confier la réalisation desdits travaux au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers et à Orange dans le cadre de la convention spécifique entre la Commune, le SDEG et Orange  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

---

**RAPPORT ANNUEL SUR LA POLITIQUE FONCIERE 2016**

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur la politique foncière de l'exercice 2016.

---

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

---

Le Conseil Municipal,  
Après examen du Compte Administratif 2016 de la Commune,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**  
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

**APPROUVE**, le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2016.

---

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**DECLARE** que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

**AFFECTATION DES RESULTATS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**DECIDE** d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b> <b>103 758.01</b>
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>1 405 311.07</b>

---

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT POUR LES ALLEES DE GAULLE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à la majorité par 27 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. LANXADE)**

**ACCEPTE** l'ouverture pour 2017 d'un AP/CP

**AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement :

<b>PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE</b>					
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME EN € TTC</b>					
Années	CREDITS DE PAIEMENT			RECETTES	AUTOFINANCEMENT
	Objet	€/TTC	chapitre		
<b>2017</b>	Estimatif frais de maîtrise d'œuvre	250 000,00	20	100 000	217 000
	Prime concours aux groupements non retenus	61 400,00	20		
	Frais participation jury de concours	5 600,00	20		
	<b>Total</b>	<b>317 000,00</b>			
<b>2018</b>	1 425 900,00			759 760	666 140
<b>2019</b>	2 049 070,00			1 365 290	683 780
<b>2020</b>	2 943 780,00			1 887 205	1 056 575
<b>TOTAL €TTC</b>	<b>6 735 750,00</b>			<b>4 112 255</b>	<b>2 623 495</b>

---

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2017**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité par 22 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. LANXADE)

**APPROUVE** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017.

---

**VOTE DES SUBVENTIONS 2017**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité, par 25 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON) 1 VOIX CONTRE (M.LANXADE)

**APPROUVE** les subventions allouées aux diverses associations.

---

**SUBVENTION AFFECTEE LES AMIS DE SAINT MICHEL**

---

Le Conseil Municipal,  
Après que Madame Montané-Séailles ait quitté la salle,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la subvention affectée à l'association « Les amis de Saint Michel » pour un montant de 300 €.

---

**SUBVENTION AFFECTEE LES ARCHERS DE LA HIRE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après que Madame Turro ait quitté la salle,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la subvention affectée à l'association « Les archers de la hire » pour un montant de 1150€.

---

**SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GERS POUR 2017**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de l'attribution d'une participation de 3 000 € affectée à l'École des métiers de la Chambre des Métiers du Gers

**INSCRIT** les crédits au budget primitif de l'exercice 2017.

---

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX – TARIFS 2017**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**FIXE** les tarifs 2017 de la redevance d'occupation du domaine public comme suit :

TARIF DE LA REDEVANCE POUR TRAVAUX					
Période	Durée en jours	Base de la redevance	de 0 à 20m <sup>2</sup>	de 21 à 40m <sup>2</sup>	+ de 40m <sup>2</sup>
de 1 à 5 jours	5	0,40 €	40	60	80
de 1 à 10 jours	10	0,40 €	80	120	160
de 1 à 15 jours	15	0,40 €	120	180	240
de 1 à 20 jours	20	0,40 €	160	240	320
de 1 à 25 jours	25	0,40 €	200	300	400
de 1 à 30 jours	30	0,40 €	240	360	480
de 1 à 60 jours	60	0,40 €	480	720	960
de 1 à 90 jours	90	0,35 €	630	945	1 260
de 1 à 120 jours	120	0,30 €	720	1 080	1 440
au delà de 120 jours	par jour calendaire	0,25 €			

  

TARIF DE LA REDEVANCE POUR PROROGATION DES TRAVAUX					
Période	Durée en jours	Base de la redevance	de 0 à 20m <sup>2</sup>	de 21 à 40m <sup>2</sup>	+ de 40m <sup>2</sup>
de 1 à 5 jours	5	0,80 €	80	120	160
de 1 à 10 jours	10	0,76 €	152	228	304
de 1 à 15 jours	15	0,72 €	216	324	432
de 1 à 20 jours	20	0,68 €	272	408	544
de 1 à 25 jours	25	0,64 €	320	480	640
de 1 à 30 jours	30	0,60 €	360	540	720
de 1 à 60 jours	60	0,56 €	672	1 008	1 344
de 1 à 90 jours	90	0,46 €	819	1 229	1 638
de 1 à 120 jours	120	0,36 €	864	1 296	1 728
au delà de 120 jours	par jour calendaire	0,25 €			

#### TARIFS D'OCCUPATION POUR LES FORAINS A L'OCCASION DES BANDAS 2017

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs 2017 de la redevance d'occupation du domaine public pour les forains à l'occasion des Bandas comme suit :

Type d'attraction	Emplacement	Tarif	
Manèges adultes	<b>Hors enceinte</b>	115	
Manèges ados		84	
Cascades, attractions adulte		84	
Manèges enfants		63	
Pêche aux canards		42	
Loteries, pincés à peluches, tir, divers...		63	
Crêperie, confiserie		63	

Snacks, sandwiches		105
Crêperie, confiserie	<b>dans l'enceinte</b>	<b>105</b>
snacks, sandwiches	<b>dans l'enceinte</b>	<b>189</b>

---

#### TARIFS DES MARDIS DE L'ETE 2017

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**FIXE** les tarifs 2017 des mardis de l'été comme suit :

EXPOSANTS MARDIS DE L'ETE	2017
Libellé	
Forfait pour 6 dates	Euros
Frais de participation	
Traiteur / Restaurateur	260
Producteurs / Petit service de restauration	145
Producteurs / Exposants	80
Exposants / Artisanat d'art	80
Associations / Sites à visiter	36

---

#### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES EQUIPEMENTS WIFI DU THEATRE ET DE LA MEDIATHEQUE

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de la mise en place du wifi à la médiathèque et au théâtre des Carmes  
**SOLLICITE** les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter leur aide  
**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement	2017	en %
<b>Équipement wifi médiathèque municipale</b>	<b>1066,4</b>	
Financement Mairie de Condom Wifi Médiathèque	213,28	20,00
Subvention DGD (Médiathèque)	853,12	80,00
<b>Équipement Wifi Théâtre municipal</b>	<b>2676</b>	
Financement Mairie de Condom Théâtre	1873,2	70,00
Subvention DETR (théâtre)	802,8	30,00

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention

---

#### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE REHABILITATION DES ALLEES DE GAULLE

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**SOLLICITE** les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter leur aide

**APPROUVE** le plan de financement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention

---

**PROJET DE REHABILITATION / RECONSTRUCTION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE**

---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la **majorité par 22 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, M. LANXADE)**

**DÉCIDE** d'améliorer les conditions de vie et de travail des militaires de la gendarmerie de Condom ainsi que de leur famille

**APPROUVE** l'extension rénovation de la caserne : 6 logements en extension, restructuration de 16 logements + 3 logements réversibles pour les GAV, extension restructuration des locaux de services techniques

**ACCEPTE** les conditions juridiques et financières dans le cadre d'un montage en décret 1993-130 (loyer à 6%, subvention d'État, invariabilité 9 ans, puis révision triennale) ;

**ACCEPTE** les modalités décrites dans l'annexe de la décision modificative n°85650 du 27 octobre 2016

**PREND EN CHARGE** les frais liés aux mouvements de personnels (déménagements et locations hors caserne)

**APPROUVE** le plan de financement ci-après :

En euros TTC

• Cout des travaux :.....4 610 233

• Locations HC + frais de déménagements..... 99 000

**Cout global de l'opération .....4 709 233**

• Subvention d'Etat :.....385 860

• Fonds propres.....941 846

• Emprunt .....2 681 527

• Aide d'une autre collectivité territoriale .....200 000

• DETR.....500 000

**Total du financement .....4 709 233**

**Loyer annuel prévisionnel .....288 000**

---

**PRINCIPE DE DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DE NEOULE**

---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**APPROUVE** le principe de cette cession / acquisition en vue du déplacement d'une partie du chemin rural dit de Néoulé

**DÉCIDE** que les frais d'enquête publique et de géomètre seront partagés à part égale entre la commune et M. COPPI

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches préalables nécessaires.

---

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN EN VUE DU DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DE NEOULE**

---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées I 684 et I 685 d'une superficie de 281 m<sup>2</sup> appartenant au SIAEP de Condom – Caussens, pour l'Euro symbolique

**DECIDE** que les frais annexes, notaire et géomètre, seront pris en charge à part égal entre l'acquéreur et le vendeur

**DONNE POUVOIR** au Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment dans le cadre du transfert de propriété

---

**ACQUISITION DE PARCELLES AU QUARTIER DE L'INFIRMERIE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2016-158**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**DÉCIDE** l'acquisition des parcelles BC 1 et BC 3 moyennant le prix de 15 000€ hors frais annexes, les frais de notaire étant à la charge de la commune

**DIT** que les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 de la commune

**DONNE POUVOIR** au Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment dans le cadre du transfert de propriété.

---

**PRINCIPE DE CESSION AU HAMEAU DE LIALORES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**APPROUVE** le principe de cette cession au Hameau de Lialores

**DÉCIDE** que les frais d'enquête publique et de géomètre seront partagés à part égale entre la commune et Mme LEFEVRE et M. ZARZYCKI

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches préalables nécessaires.

---

**CESSION DE TERRAIN BOULEVARD PASTEUR**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**APPROUVE** la cession à Madame DUSSUTOUR et Monsieur MONDIN d'une partie des parcelles AR 262 et 263 sises au boulevard Pasteur, pour une superficie d'environ 270 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 5 900 euros,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, ou son représentant, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre et les frais notariaux.

---

**CESSION DU LOT N°13 DE LA 7<sup>EME</sup> TRANCHE DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** la cession du lot n°13 de la 7<sup>eme</sup> tranche du lotissement Beaulieu à la SARL Bâti Pro, moyennant la somme de 25 700 euros HT,

**DONNE POUVOIR** au Maire ou son représentant afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, les acquéreurs prenant à leur charge les frais notariaux.



---

**PARTICIPATION VERSEE AUX ELEVES CONDOMOIS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de participer directement auprès des familles au financement des voyages scolaires à hauteur de 50%

**FIXE** les conditions d'attribution de la participation municipale comme suit :

- Élèves domiciliés à Condom ;
- Établissements scolaires condomois (public et privé) ;
- Participation municipale plafonnée à 30 € ;
- Voyage pédagogique (à démontrer par un argumentaire) ;
- Participation versée au maximum une seule fois par an et par élève ;
- Participation non cumulable avec un financement par PAE.

---

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la contribution annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat pour l'exercice 2017 à 640 €/élève.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif pour l'exercice 2017 à l'article 6558.

---

**PARTICIPATION A LA SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES HORS DE CONDOM ET SCOLARISES EN CLASSE PASSERELLE, MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la participation annuelle des communes à la scolarisation d'enfants hors Condom au titre de l'année scolaire 2017-2018 à :

- 2040 €/élèves dans une école passerelle ;
- 1527 €/élèves dans une école maternelle publique ;
- 640 €/élèves dans une école élémentaire publique.

---

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU**

---

Le Conseil Municipal,  
Après examen du Compte Administratif 2016 du service de l'eau,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

**APPROUVE**, le Compte Administratif du service de l'eau pour l'exercice 2016.

---

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU 7<sup>EME</sup> TRANCHE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après examen du Compte Administratif 2016 du lotissement de Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

**APPROUVE**, le Compte Administratif du lotissement de Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche pour l'exercice 2016.

---

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU 7<sup>EME</sup> TRANCHE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

**AFFECTATION DES RESULTATS LOTISSEMENT BEAULIEU 7<sup>EME</sup> TRANCHE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b> <b>0.00</b>
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>1 560.00</b>

---

**BUDGET PRIMITIF 2017 DU LOTISSEMENT BEAULIEU 7<sup>EME</sup> TRANCHE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le budget primitif du lotissement de Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche pour l'exercice 2017.

---

**INFORMATION SUR LA LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE 2017**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la réalisation de la ligne de crédit de trésorerie sur la base du montant maximum de 500 000€ autorisés.

---

**GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE POUR L'ACHAT DE COPIEURS MULTIFONCTIONS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune, son Centre Communal d'Action Sociale, et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Ténarèze ;

**DÉCIDE** que le groupement et son coordonnateur auront compétence pour la consultation, après avis éventuel de la commission d'appel d'offres ;

**DÉCIDE** que ce groupement sera constitué pour l'ensemble du marché de location et de maintenance des copieurs multifonctions ;

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire à la signer.

---

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE POUR L'ACQUISITION DE COPIEURS MULTIFONCTIONS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres

**DÉSIGNE** pour le compte de la Commune :

- en tant que titulaire : M. Philippe BEYRIES
- en tant que suppléant : M. Alain PINSON

---

**COMMUNICATION DU RAPPORT SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DU SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS**

---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**PREND ACTE** de cette communication.

---

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 VOIX POUR 4 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme SABATHIER, M. LANXADE)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours financier

**APPROUVE** le plan de financement ci-après :

	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
<b>5 caméras</b>	60 000	FIPD : 20 000 €, soit 33,33%
		Commune Condom : 40 000 €, soit 66,66 %

---

**CONVENTION TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR UNE CROISSANCE VERTE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'État et toutes pièces y afférant

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer toutes les mesures pour mener à bien cette opération



Le Maire,  
  
Gérard DUBRAC

